Pour un Engagement

—OU UN—

MARIAGE

....La chose la plus indispensable est une magnifique BAGUE avec un joli DIAMANT ou autres PIERRES PRECIEUSES pour le premier; et une BAGUE EN OR SOLIDE ou ALLIANCE pour le second.
....Vous pouvez avoir des meilleurs et à plus bas prix

—CHEZ—

FRANTZ BROS. & CO,

BIJOUTIERS,

— Successeurs de —

FRANTZ & OPITZ,

No 129

RUE BOURBON.

12 sept—1 an

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 NOVEMBRE.

Cottage double en bois, Nos 1120 et 1122 rue Clouet.

Succession de Caroline Gaspar, Veuve de Joseph Neidermeier.

No 54.115—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. RICHARDS, Encanteur. Bureau No.629 rue Commune, MARDI, 16 novembre 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs), Nos. 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", Agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté le 7 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet borné par les rues Clouet, Féliciana, Marais (autrefois Morales) et St-Claude, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds, 10 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, etc., et loué chaque côté $5.00.

Termes et conditions—Une moitié comptant en plus à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un an de crédit en billet portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent du prix de l'adjudication devant être déposés avec l'encanteur, en anticipation de la vente, les taxes d'Etat pour l'année courante devront être assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16oct—16 17 24 31—nov 7 14 15 16

PAR LOUIS A. RICHARD'S & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage. Mardi 16 Novembre. Encoignure Remparts et Piété. Cottage Double en Bois, Couvert en Ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—Le MARDI, 16 novembre 1897, à midi, à la Bourse des des Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs.) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897, et signé le 6 octobre 1897, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession de Mme Marguerite Parr, épouse décédée de John Hamel, No 53,950 du docket de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, St-Claude, Piété et Louisa, lequel lot forme l'encoignure et mesurant 32 pieds, 8 pouces de face à la rue Piété, sur 110 pieds de profondeur et façade sur la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc., loué de chaque côté $7 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à son option, devant être représenté par autant de billets à recevoir égaux ou inégaux du dit acquéreur, suivant qu'ils conviendront aux parties de ce procès en partage, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication devant être garantis avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant desdits billets exigible du dit acquéreur en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement là dessus, par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et laquelle doit être conservée assurée contre le feu pour l'entière valeur des améliorations là-dessus jusqu'au paiement entier des dits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte, l'argent de l'assurance sera payé au vendeur jusqu'au montant de leurs billets non payés. Que dix pour cent du prix de l'adjudication soient déposés par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur. Les taxes de l'année courante 1897 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 oct—16 17 24 31 -nov 7 14 15 16

PAR R. H. PICKENS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry et Johanna Zimmerman.

No 54,526.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lne

PAR R. H. PICKENS, Encanteur — En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E à moi adressé, signé et daté le 13 octobre 1897, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je le dit encanteur, vendrai aux enchères publiques le MERCREDI, 17me jour de novembre 1897 à midi, à la New Orleans Real Estate Exchange, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles:

Deux magnifiques lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, à proximité des chars marchés écoles et églises faisant face à la rue Milan, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Camp et Chestnut, mesurant ensemble 58' 2" de face à la rue Milan sur 1·0 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Toute la propriété ci-dessus d'après le plan enregistré à la N. O. Estate Exchange, No 717 rue Commune.

Conditions—Comptant. Acte de vente par devant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

17 oct—17 24 31 nov—7 14 17

Mme EUG. JACOB,

a transféré son magasin au

No. 129 RUE BARONNE,

en face l'hôtel Grunewald;

avec un splendide assortiment de marchandises choisies par elle à son passage au Nord et arrivant d'Europe, tels que

Couronnes, Croix et Sujets

pour la Toussaint, en Perles, métal et fleurs artificielles; aussi un grand choix

d'Articles Religieux.

Articles de cheveux ainsi avec son salon de coiffure pour dames.

3 oct—1 mois—

GUIDE COMMERCIAL.

SERRURIERS.

A. Mangin, Serrurier, rue Ste-Anne, 73.

MERCERIE.

Mme M. Lacoste, 835 rue Toulouse.

OPTICIENS.

E. & L. Claudel, No 810 Canal.

VINS ET LIQUEURS.

Martin Frères, vins et liqueurs, 529 Royale.

PHARMACIES.

Pharmacie Béret—St-Claude et Champs-Elysées Prescriptions préparées avec soin — Paul Friound, gérant.

A. Mailhes. St-Louis et Royale.

VAPEURS.

Compagnie Générale

TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Du Quai 42, pied de] North River, rue Morton

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit:

LA CHAMPAGNE, Poirot, samedi, 30 oct., à 10 A. M.
LA TOURAINE, Santelli, samedi, 6 nov., à 10 A. M
LA BRETAGNE, Rupé, samedi, 13 nov., à 10 A. M.

PRIX DU PASSAGE—Première classe de New-York à Paris $105.00 et au-dessus par tous les steamers excepté La Touraine selon les accommodations, comprenant billets de chemin de fer pour Paris. Sièges de chars-salons et frais de débarquement. Les sièges des chars-salons sont extra durant la saison d'été. Deuxième classe à Paris $54.75.

Entrepont, $32.10, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Et entre New-York et Alexandrie Egypte, via Paris, (valable 60 jours).

1re classe, $160. 2me classe $116.

Char-salon-buffet gratis.

A. FORGET, General Agent,
3 Bowling Green New York.
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne.

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

CREOLE..............Mercredi, 3 novembre
HUDSON..............Mercredi, 10 novembre
LOUISIANA...........Mercredi, 17 novembre

Partiront de leur quai à 8 a. m. pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au quai pour Cent.

Fret et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre; et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser
ALEX. HARRIS, Agent,
No 212 rue Carondelet
—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées	No.	Departs
Ex.	Rapid. 7:30 a.m	6	Mal. Rap. 7:55 a.m
	Acco. côte, dimanche excepté....8:45 a.m	4	Exp. Rap. 10:45 a.m
No 9	Ex. dim...9:30 p.m	No 10	Ex dim. 7:50 a.m.
1	Ligne rapide 7:25 pm	8	Acco. côte. dimanche excepté.....3:30 p.m.
5	Lim........8:10 pm	2	Exp. Lim.. 7:50 p.m

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE.

Coffre-forts déménagés, échangés et réparés.
22 nov—dim—1 an

Mandeville et Madisonville,

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 16 septembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 4:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Madisonville, Tchefuncte River et Old Landing dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Gravier.

W. G. COYLE & CIE., Agents,
No 322 rue Carondelet, coin Union.
28 mars—

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—Un riche meuble de salon, satin broché complet et neuf, et une glace de grande dimension. S'adresser, 1015 rue Bourgogne, coin St-Philippe.

A VENDRE—Un Dictionnaire Larousse (nouvelle édition—17 volumes)—absolument neuf et n'ayant jamais servi. S'adresser L. G. Lock Box 511. 31 mars—

MALADIES NERVEUSES

Guérison Certaine

PAR LE

Sirop Henry Mure

Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.

POUR LA GUÉRISON DE:

ÉPILEPSIE, HYSTERIE	VERTIGES
HYSTERO-ÉPILEPSIE	CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY	MIGRAINES
DIABETE SUCRE	INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU et de la Moëlle Epinière	EBLOUISSEMENTS CONGESTIONS Cérébrales
CONVULSIONS	SPERMATORRHÉE

Notice très importante envoyée gratis sur demande.

HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

—

ETAT DE LA LOUISIANE.

—

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

—

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE I.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banque, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsque on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au le bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable ment publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jour par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Ma John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris Smith, James S. Zacharie, V. H. Roling avec lesdits Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et, dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT. Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT.
Notaire Public

GUIDE DE POCHE

franco-américain des Etats-Unis pour 1897 contenant un calendrier français pour 1897; la carte des Etats-Unis et celles des principales villes du pays, des cables du monde entier, etc. Tous les renseignements techniques et utiles sur la ville de New York, et certaines villes de l'intérieur et du Canada. Un vocabulaire complet du voyageur en français, anglais, allemand. "L'Annuaire des français aux Etats-Unis," de nombreuses illustrations. En un mot tout ce qui peut être intéressant aux voyageurs comme aux résidents de langue française dans l'Amérique du Nord. La presse américaine, française et belge, a fait de grands éloges du guide de 1896, nul doute qu'elle n'accueille encore l'Edition de 1897, qui sera beaucoup plus complète. Prix, 30 cents francs. S'adresser pour souscrire au guide, ou pour y faire insérer des annonces à L. Dermigny, éditeur, 126 W. 25th Str., New York qui enverra une circulaire détaillée sur demande affranchie.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasin et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Frenet.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frenet.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dép 3 du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Frenet.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
238 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steam, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pobée et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

AUDITORIUM HOTEL

Avenue Michigan et rue Congres,

CHICAGO.

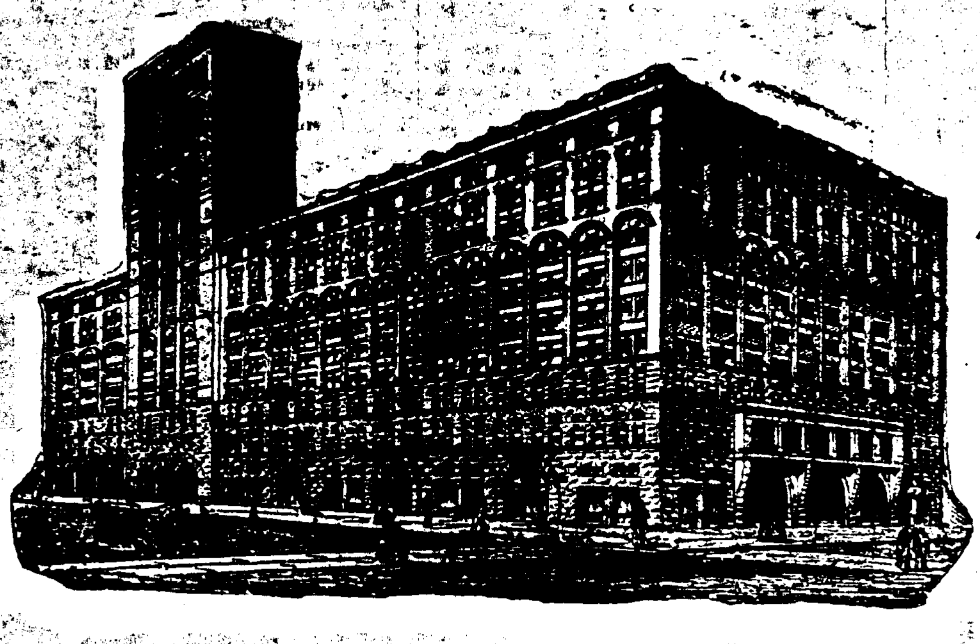

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages; devantures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.

La salle à manger est au dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre.

Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à quatre ilets de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.

L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant au rez-de-chaussée.

Auditorium Hotel Company;

15 oct—1 an **BRESLIN ET SOUTHGATE.**

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Deuxième District.

J. D. Wiechmann vs Frank Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 54.455.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 novembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 374 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White, désigné par le No 17 et mesurant trente-deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue White sur cent quarante et-un pieds sept pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct—2 8 15 22 29—4 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,651—Division C—Edward P. Didier vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la dite pétition et les tableaux y attachés soient enregistrés. Aussi que toutes procédures contre la personne et la propriété de Edward P. Didier, le dit pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à la détermination finale. Que W. K. Horr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Edward P. Didier. Qu'une réunion des créanciers du dit Edward P. Didier soit convoquée pour le 11me jour de novembre 1897, en l'office de M. C. Soniat, Esq., notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de délibérer et de décider sur ce que contient la dite pétition selon la loi applicable au cas; et que l'insolvable donne les résultats obtenus de la manière prescrite par la loi.

Fait ce 7me d'octobre 1897.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 oct—8 15 22 29 nov—5 12

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul. 1825 rue Lapeyrouse.

Dans l'affaire de la succession de Mme Mary Cooper

No 54,632.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 18 novembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre rendu et signé le 8 octobre 1897, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, maintenant absent en vacance, juge de la susdite cour D, dans l'affaire ci-dessus intitulée; il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Prieur et Roman, et la propriété de M. White, d'après un plan dressé par A. D'Hémecourt, ancien voyer, en date du 13 juin 1836, et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville; ledit lot ayant mesure française trente-cinq pieds, onze et demi pouces de face à la rue Lapeyrouse, sur cent dix-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour 1897, en plus et au dessus du prix d'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire.

17 oct—17 24 31—7 14 18 nov

AVIS AUX MEDECINS.

Le Bureau de Santé prie instamment tous les médecins exerçant leur profession, de porter aussi tôt que possible à la connaissance du Prof. Mets toute guérison de fièvre jaune dans leur clientèle.

Cette mesure servira à deux fins Elle permettra au Bureau de désinfecter sans délai les demeures des malades rendus à la santé et de lever la quarantaine établie contre ces demeures; elle facilitera également la compilation des rapports quotidiennement. L'omission des médecins à se conformer à cette requête aggravera la situation.

30 sept—

Succession de Charles H. Luzenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,103—Division D. Attendu que Chandler C. Luzenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres exécutoires testamentaires dans la succession de feu Charles H. Luzenberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL C. GUERIN,
Greffier.
25 oct—30 nov 3 6

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.........................$3,239,[illegible]
Pertes payées pour l'incendie de Boston...........................$1,427,390

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA

HENRY OGDEN, Secrétaire-Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant-Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire
12nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé......................................$500.000
Actif, 1er janvier 1896.......................1,015,165
Surplus..350,674
Surplus aux détenteurs de polices.............765.540

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHE, OCTA LABARRE.
18 fevr 7—1an

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (*retournables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat.

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.
Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et novembre.
Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre.
Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.
Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.
Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.
Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.
Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.
Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.
De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.
Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ibérie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Iberville, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.
Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.
Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Lafayette, seconds lundis de janv. d'avril et de novembre.
Lincoln, seconds lundis de mai et décembre.
Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Madison, seconds lundis de mai et décembre.
Morehouse, seconds lundis de mai de décembre
Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Union, les seconds lundis de mai et décembre.
Vermillion les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Vernon, les seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.
Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Webster, les seconds lundis de mai de décembre.
Winn, les seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.
Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.
Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.
Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.
Pointe Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Rapides, les seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.
Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Richland, les les seconds lundis de mai de décembre.
Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St-Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.
St-Charles, les troisièmes lundis de janvier.
St-Hélène, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier
St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Magasin du Bon Marché

318 Rue Royale

F. ADRIEN BRUNET.

Horloger, Bijoutier, Joaillier

Fait l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

LIBRAIRIE FRANCAISE

IMPRIMERIE et CABINET

DE LECTURE

L. DERMIGNY,

126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du Petit Journal et de journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Partitions romains, Gravures, Musique, Chansons, etc.

Editeur du Guide de Poche franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.

Prix: broché 30cents; relié, 50 cents.